



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°36-130419 : Cession parcelle cadastrée AI 411 en partie de 500 m², sise à la rue des Lanternes au lotissement des Eucalyptus / Validation de la vente au profit des époux ROBERT

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 09 AVRIL 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 17

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 04

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla


LE MAIRE,
Marc-Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE AVRIL

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le TREIZE AVRIL à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale.

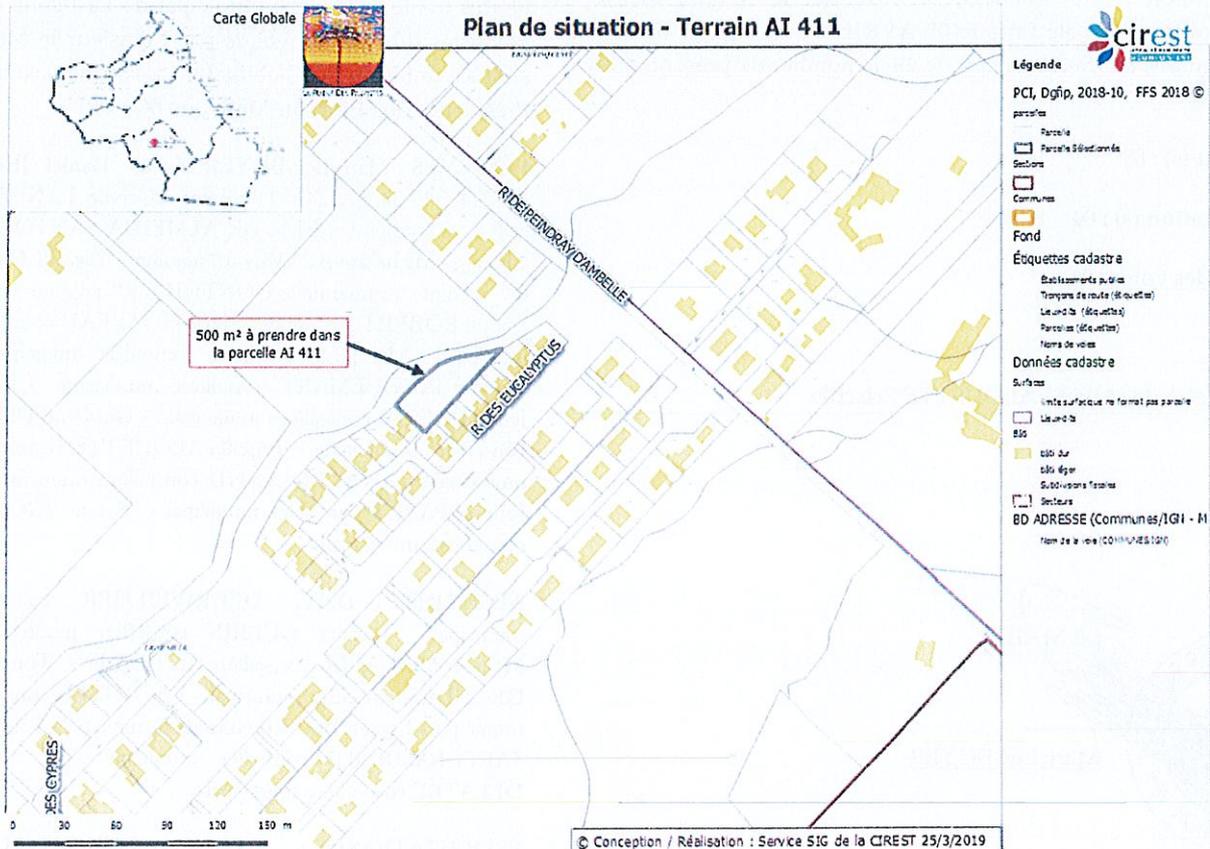
PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal à Marc Luc BOYER Maire - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM36-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Affaire n° 36-130419 :

Cession parcelle cadastrée AI 411 en partie de 500 m², sise à la rue des Lanternes au lotissement des Eucalyptus /
Validation de la vente au profit des époux ROBERT

Par courrier en date du 18 mars 2019, Madame et Monsieur ROBERT ont sollicité la Commune pour l'acquisition en partie de la parcelle de terrain située à la rue des Lanternes, référencée AI 411 pour une surface de 500 m². Le détachement de parcelle sera fait par un géomètre-expert.



A ce titre, la Ville a sollicité l'avis des Domaines et ce dernier a estimé le bien à 54 050 € pour 500 m² soit 120 €/m² pour la partie en Uc et 1 €/m² pour la partie en Nco et R1. La famille souhaiterait pouvoir bénéficier d'une remise maximale et il est proposé de lui accorder une minoration du prix de 10%, soit un prix de cession à 48 645 € correspondant à la cession envisagée d'une parcelle de 500 m² en mitoyenneté avec le terrain AI 410. Un accès sera préservé pour desservir le reliquat de foncier et la ravine.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la vente en partie de la parcelle AI 411 à 48 645 €, hors frais notariaux devant rester à la charge des acquéreurs. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil municipal, pour que les acquéreurs lèvent l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité. Les acquéreurs peuvent se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou société civile immobilière (SCI).

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM36-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 08 avril 2019 à partir de l'affaire 08, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **PROCEDE** à la validation de la cession du terrain référencé AI 411 en partie de 500 m² au prix remis de 10% établi à 48 645 € soit 108 €/m² pour la partie en Uc et 0.9 €/m² pour la partie en Nco et R1,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièces-Jointes : Estimation des domaines en date du 28/02/2019-Accord acquéreur ROBERT Georges Marie AI0411 en partie, lettre du 18/03/2019).

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme

LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM36-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM36-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION

Pôle Gestion publique

Service : Missions Domaniales

Adresse : 7 Avenue André Malraux

97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

Saint Denis, le 28/02/2019

*Le Directeur Régional des Finances Publiques de
LA REUNION*

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Lilian SAVIRAYE

Téléphone : 0262 94 05 85

Courriel : drfp974.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr

Réf. : N° dossier : 2019-406V0096

à

Mairie de La Plaine des Palmistes

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : AI0411 PARTIE (EMPRISE DE 500 m² À DÉTACHER)

ADRESSE DU BIEN : RUE DES LANTERNES – 97430 LA PLAINE DES PALMISTES

VALEUR VÉNALE : 54 050 € (soit 120 €/m² pour la partie en UC et 1 €/m² pour la partie en Nco et R1)

1 – SERVICE CONSULTANT

Mairie de La Plaine des Palmistes

AFFAIRE SUIVIE PAR :

M^{me} Delphine DIJOUX

2 – Date de consultation

: 07/02/2019

Date de réception

: 14/02/2019

Date de visite

: 04/02/2019 (avant la demande officielle)

Date de constitution du dossier « en état »

: 14/02/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Emprise à détacher pour cession.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Emprise plate de 500 m², constituant un terrain à bâtir, à détacher d'un ensemble plus vaste d'une contenance cadastrale de 1 195 m².

Présence des réseaux.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM36-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Commune de La Plaine des Palmistes
- situation d'occupation : Libre de toute occupation et location

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

P.L.U. : UC pour environ 450 m² et Nco pour environ 50 m²

P.P.R. : B3 pour environ 450 m² (prescription) et R1 pour environ 50 m² (interdiction)

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à **54 050 €** (soit 120 €/m² pour la partie en UC et 1 €/m² pour la partie en Nco et R1)

Marge d'appréciation de ± 10 %

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,

L'évaluateur



Lilian SAVIRAYE

Inspecteur des Finances Publiques

M^r et M^{me} Robert Georges Marie
et Marie Lourdes Yvonne
6 Rue des Lanternes
97431 Plaine des Palmistes



A

Monsieur le Maire de la
Plaine des Palmistes
MARC Luc Boyer.

230 rue de la République
97431 Plaine des Palmistes

Objet: Acquisition d'une parcelle

Monsieur le Maire

Par la présente, je tiens à vous faire part de mon souhait
de procéder à l'acquisition d'une partie d'un terrain
Communal. Il s'agit de la parcelle A1411 jumelée à la mienne
la superficie que j'envisage d'acquies est d'environ 500m²
le prix estimé du domaine est de 54050€ (cinquante
quatre mille et cinquante euros). Etant Palmistainoise
j'aimerais si possible avoir une remise sur le montant
global proposé

Dans l'attente d'une réponse favorable de
votre part

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire
en mes salutations les plus distinguées

~~Stéphan~~

~~M^{me} Robert~~